

Résidus dans les cucurbitacées

Voici comment faire pour éviter les résidus des anciennes pollutions causées par des pesticides organochlorés

Introduction

- Les plantes de la famille des cucurbitacées absorbent très facilement les pesticides organochlorés (POC) qui se trouvent dans le sol depuis leur emploi en agriculture conventionnelle.
- Sauf pour les courges à huile, une seule analyse de terre suffit pour identifier les parcelles problématiques.
- Pour les courges à huile, seule une analyse des graines de courge permet d'évaluer avec certitude la situation sur le plan des résidus.
- Une analyse de terre est impérativement recommandée en cas de construction ou de reprise d'une serre ou d'un tunnel plastique.



Résidus dans les produits bio – Le cas particulier des cucurbitacées

À cause de la composition particulière de leurs excréptions racinaires, les cucurbitacées (concombres, courgettes, courges, courges à huile, melons, rondinis, pâtiſſons, etc.) absorbent très facilement les pesticides organochlorés (POC, cf. explications page suivante) présents dans la terre. Les produits récoltés peuvent contenir des résidus si les cucurbitacées poussent dans des sols pollués.

À cause du risque élevé de résidus de POC, il est recommandé de clarifier une fois pour toutes si la parcelle est polluée par des POC en faisant une analyse de terre avant de cultiver pour la première fois des cucurbitacées, mais aussi en cas de construction ou de reprise de serres ou de tunnels plastiques. Cela permet aux producteurs de garantir facilement des récoltes non contaminées et de se prémunir à peu de frais contre les pertes.

Les POC n'ont jamais été utilisés en agriculture biologique, mais ils étaient largement répandus jusqu'à il y a une trentaine d'années dans l'arboriculture, la

viticulture, l'horticulture et les grandes cultures conventionnelles comme produits phytosanitaires et de traitement des semences, et ils ont souvent été utilisés à grande échelle. Vu qu'ils ne sont quasiment pas décomposés ni lessivés dans le sol, les matières actives et leurs produits de décomposition peuvent encore être présents dans le sol aujourd'hui.

Les parcelles bio peuvent être polluées par des POC puisque ces molécules perdurent dans la terre bien au-delà des deux années de la reconversion bio. Bio Suisse ne peut donc pas garantir une absence totale de résidus, mais elle s'investit pour les éviter le plus possible. La possibilité de cultiver des cucurbitacées sur une parcelle est déterminée par l'importance de la contamination du sol.

Des risques analogues existent pour aussi quelques autres pesticides comme p. ex. le quintozène, l'heptachlorepoxyde, le propyzamide et l'iprodione. Le cas de ces substances ne sera pas approfondi ici vu qu'elles sont beaucoup moins répandues que les POC.